

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 21 mars 2012

Président : M. Grégoire FURRER
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Bassam DEGERAB
M. Marcel RIEDO
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 1^{er} février 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2012.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de :
 - 2.1. Mme Elvira Grognez (udc), démissionnaire ;
 - 2.2. M. Francis Brülhart (soc), démissionnaire ;
3. Nomination d'une conseillère ou d'un conseiller remplaçant au Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Riviera, en remplacement de :
 - 3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire ;
4. Communications du Bureau, notamment sur :
 - 4.1. la composition de la commission chargée de l'examen du préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00) ;

- 4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 30 avril 2012 à 20 h. 00) ;
- 4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Yves Depallens « Sport : état des lieux et vision pour l'avenir » (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 5 avril 2012 à 18h00).
5. Correspondance.
6. Communications de la Municipalité.
7. Motions, postulats et interpellations déposés.
8. Préavis de la Municipalité
 - 8.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00).
9. Rapports des commissions :
 - 9.1. relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de « éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux », et une augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet (28/2011) (rapp. : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;
 - 9.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (rapp. : M. Lionel Winkler) ;
 - 9.3. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (rapp. : Mme Irina Gote) ;

9.4. chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal » (rapp. : M. Stéphane Barbey).

10. Préavis de la Municipalité :

10.1. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement des huit embases du Marché couvert fissurées par le gel (04/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 19 h. 00) ;

10.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma Hollywood I et II à Montreux (05/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 20 h. 00) ;

10.3. relatif à l'Hôtel de Sonloup : modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 18 h. 00) ;

10.4. relatif à une demande de subventionnement pour la réhabilitation du débarcadère à Territet (07/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 3 avril 2012 à 18 h. 00).

11. Rapport de la Municipalité :

11.1. relatif à la modification du dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) pour envoi au quatrième examen préalable des services de l'Etat de Vaud et en réponse à l'interpellation de Monsieur Heinz Schoeneich relative au PGA (03/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 27 mars 2012 à 18 h. 00).

12. Développement du postulat suivant :

12.1. de M. Emmanuel Gétaz « Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou réglementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre ».

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

14. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président Grégoire Furrer souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers Communaux.

Il salue également M. le Syndic Laurent Wehrli, la Municipalité, le Secrétaire Municipal, la Secrétaire du Conseil, les membres du bureau, le public et les représentants de la presse et les remercie pour leur présence.

Il y a deux photographes qui officient ce soir. Il s'agit de Mme Fanny Meier et de M. Adrien Pilet tous deux installés à Montreux et dans la région.

M. le Président Grégoire Furrer poursuit aujourd'hui le tour de ville de nos acteurs culturels. Pour preuve de la grande diversité et de la richesse de l'offre culturelle montreuusienne, il est heureux d'accueillir un festival qui représente la culture populaire du chant si vivace dans notre région. Il s'agit du Montreux Choral Festival et il passe la parole à son Président, M. Olivier Rapin, à qui il souhaite ainsi qu'à son équipe une très belle édition 2012.

Présence : 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Marcelle Brücher, Coralie Dumoulin, Irina Gote, Georgette Morisod, MM. Yves Aubry, Olivier Blanc, Michel Bongard, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Salvatore Giannone, Michel Granato, Marcel Jost, Marcello Pierre Maillard, Olivier Mark, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Matthias Och, Christophe Privet, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Massoud Lavassani.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2012

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE :

2.1. Mme Elvira Groguz (udc), démissionnaire ;

2.2. M. Francis Brülhart (soc), démissionnaire ;

M. le Président précise qu'il n'y aura qu'une assermentation ce soir, M. Francis Brülhart, également démissionnaire, sera remplacé lors du prochain Conseil.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal, en remplacement de Mme Elvira Grognuz (udc), M. Gilles Marco (udc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Gilles Marco est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER REMPLACANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE RIVIERA, EN REMPLACEMENT DE :

3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire ;

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Marcel Muggli.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Marcel Muggli est élu à mains levées, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR :

4.1. la composition de la commission chargée de l'examen du préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00) ;

Ce préavis a été déposé par voie d'urgence. M. le Président demande s'il y a des commissaires qui s'opposent à l'urgence, et il rappelle qu'il en faut 10. Ce n'est pas le cas.

Ce préavis sera donc développé tout à l'heure et on en votera les conclusions au point 9.3 de l'ordre du jour.

4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les « trous » dans le filet social (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 30 avril 2012 à 20 h. 00) ;

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence PLR : M. Bernard Schmid

Membres : MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Marcel Riedo, Quentin Schärer, Rudolph Thomann.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Yves Depallens « Sport : état des lieux et vision pour l'avenir » (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 5 avril 2012 à 18h00).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence des Verts : M. Florian Chiaradia

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Susanne Lauber Fürst, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Laurent Demartini, Yves Depallens, Anthony Huys, Jean-Baptiste Piemontesi.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

- 1) La lettre de démission de Mme Elvira Grognuz dont il en donne une lecture partielle.
- 2) La lettre de démission de M. Salvatore Giannone dont il donne lecture.

M. le Président salue le travail de M. Giannone, ancien Président de ce Conseil et personnalité engagée dans la vie associative de notre commune. Il exerce actuellement la fonction de Président du Montreux-Sports. Il lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles activités. Il sera remplacé lors du prochain Conseil.

- 3) La lettre de démission de M. Francis Brülhart dont il donne également lecture.

M. le Président salue tout particulièrement l'engagement de M. Francis Brülhart. Dans un monde où l'engagement citoyen est de plus en plus difficile, il est de son devoir d'honorer ceux et celles qui donnent de leur temps pour la collectivité. M. Francis Brülhart est de ceux-ci. Endeillé cette année, il aura tout de même accompli sa mission jusqu'au bout. Il peut prendre du recul avec fierté pour le travail accompli, que ce soit au sein de ce Conseil pendant de nombreuses années ou en tant que fondateur et Président de la course Montreux - Les Rochers-de-Naye pendant 31 ans. M. le Président lui souhaite « Bon vent », bonne course dans ses prochains défis et projets !

Ces trois courriers seront annexés au procès-verbal.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 6.1. relative à la mise à disposition des compétences du Maj C. Fagherazzi au profit du centre de formation « International Fire Academy » à Balsthal (SO).**
- 6.2. sur la confortation de la falaise située sous Glion.**
- 6.3. Communication de la CIEHL « L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera ».**

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité tient, à ce point de l'ordre du jour, de faire part de son sentiment de tristesse lors de deux décès récents de personnalités qui ont marqué Montreux et il apparaissait important à la Municipalité de le mentionner ici, dans le cadre du Conseil communal.

Il s'agit tout d'abord de saluer l'œuvre, et il pense que le terme n'est pas galvaudé, de M. Raymond Jaussi, né en 1914 et décédé le 4 mars 2012 dans sa 98^{ème} année. M. Jaussi a fait l'objet d'un article de presse qui a permis de découvrir ou de redécouvrir tout ce qu'il a fait dans son engagement important pour notre Commune et notre région, comme Directeur de l'Office du Tourisme, comme chargé de la promotion économique au moment de sa mise en place.

M. Jaussi, jusque dans les tous derniers jours, était encore très attentif au développement du tourisme dans cette région. Il n'hésitait pas à faire part de ses commentaires. Il était un lecteur assidu de différents journaux du monde entier et découpait régulièrement les articles concernant le développement touristique dans d'autres régions de Suisse ou de l'étranger pour le communiquer aux différents acteurs, tant politiques qu'opérationnels, de ce milieu.

M. Jaussi est également très connu comme un découvreur de talents ou en tout cas quelqu'un qui a permis à des talents d'éclorre à ses côtés. Notamment, l'un de ceux qui n'arrête pas de le dire, Claude Nobs en particulier, qui avait été engagé comme comptable à l'Office du Tourisme et qui avait ensuite été encouragé par M. Jaussi à mettre en place quelques concerts comme animation pour les gens qui étaient présents pendant la Rose d'Or, et c'est de là qu'est né, entre autres, le Festival de Jazz que l'on connaît bien.

M. Jaussi a vraiment beaucoup œuvré pour notre Commune et il semblait normal à la Municipalité actuelle de le souligner.

Tout comme il apparaît à la Municipalité aussi nécessaire de souligner, en cette séance du Conseil communal, le décès tout récent de M. Freddy Heimann qui était, jusque dans ses dernières minutes, Gouverneur des Villages de Sâles, Chêne et Crin et c'est à ce titre-là que la Municipalité tient particulièrement à le saluer.

On le sait, dans notre Commune, la richesse que nous avons de par nos Associations locales, qu'elles soient de quartier ou de village et à leur tête évidemment il s'agit, au travers de M. Freddy Heimann, de saluer l'engagement de tous ceux qui sont dans les comités et plus particulièrement dans les Présidences.

M. Freddy Heimann c'est plus de 15 ans comme Gouverneur du village. Il a été également Conseiller communal libéral pendant en tout cas quatre législatures.

Il était à la tête d'une entreprise de sanitaire et de ferblanterie et son engagement pour la société ne s'arrêtait pas à son engagement politique ou de conduite du village, puisqu'il avait le titre, qui l'honorait beaucoup, de Président d'honneur du Montreux-Sports, car il a été Président du Montreux-Sports pendant de très nombreuses années.

Il a également siégé au comité de l'Association Suisse de Football, de même qu'il a siégé au comité de l'Association cantonale des fanfares, puisqu'il avait été très actif dans le cadre notamment de l'Avenir, la fanfare de Clarens comme on l'appelait à l'époque avant sa fusion avec la Lyre de Montreux dans l'actuel Corps de Musique Montreux Clarens.

La Municipalité propose à l'assemblée de se lever pour observer un moment de silence à la mémoire de ces deux personnes qui ont beaucoup donné et n'ont pas compté leur temps pour Montreux et pour la vie à Montreux.

L'assemblée se lève pour respecter une minute de silence.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES :

Une motion, deux postulats et 5 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion, déposée par M. Yanick Hess, est relative à la : « Modification art 63 bis du RCom.

Le postulat, déposé par M. Franco Meichtry se rapporte à : « L'étude en vue de la réalisation de trottoirs TYPE VILLE DE MONTREUX ».

Le postulat, déposé par M. André Groux, s'intitule : « Etudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand-Lausanne ».

La motion et les deux postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 8.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCom (02/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00).**

La commission est composée de :

Présidence Socialiste : Mme Irina Gote

Membres : MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

M. le Président n'ouvre pas la discussion préalable et propose de traiter cet objet en une fois au point 9.3 de l'ordre du jour, puisque le Conseil a accepté de le traiter par la voie de l'urgence. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

9.1. relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de « éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux » et augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet (28/2011) (rapp. : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a pris bonne note du fait que la passerelle inter-sites que devra mettre en place WNG, sera entièrement à sa charge. Nous n'accorderons donc pas de crédit supplémentaire en cas de dépassement de budget.

Notre groupe n'est toujours pas convaincu de la nécessité d'engager autant de monde. Nous regrettons à cet égard que la Municipalité ait refusé à la commission d'avoir accès aux cahiers des charges détaillés des différents postes prévus pour la communication en général. Cela nous aurait en tout cas permis d'y voir plus clair. Nous nous demandons si certains postes ne font pas doublon, voire même « triplon ».

Qui rédige quoi ? La chargée de communication, qu'il est prévu d'engager désormais à 70%, est notamment chargée de tâches rédactionnelles. A cela s'ajoute l'éditeur/trice Internet prévu/e à 50%, qui sera principalement chargé/e de tâches rédactionnelles. Sans oublier les courageux contributeurs/trices de chaque service de l'administration communale qui occupent une partie de leur temps de travail à des tâches rédactionnelles eux aussi, pour un taux d'activité non défini.

Par ailleurs, si on additionne les taux d'activité relatifs au seul site Internet, soit 30 % pour l'assistant/e – on voit au demeurant mal pourquoi il devrait absolument s'agir d'une femme, un homme pouvant aussi avoir envie de compléter son temps de travail – plus 50 % pour l'éditeur/trice Internet, on arrive à 80 % au total. Certes, comme la Municipalité le rappelle, le défi principal de l'animation d'un site réside dans la création continue de nouveaux contenus.

Mais la masse d'informations émanant uniquement de l'Administration Générale et de la Municipalité est-elle si importante qu'il faille qu'une personne consacre chaque semaine quatre jours entiers à les communiquer ?

Mais Montreux Libre n'a pas l'équation miracle permettant de dire combien d'EPT il faut pour mener à bien une politique de communication en cours de développement. Nous attendons donc de la Municipalité que la qualité de l'information fournie au citoyen soit à la mesure des moyens mis en œuvre.

Nous estimons qu'une réévaluation des besoins en personnel sera nécessaire après quelque temps de fonctionnement à plein régime.

C'est donc avec une certaine réserve que nous accepterons ce préavis ».

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire quelques mots par rapport à ces questions qui ont été largement évoquées durant les deux séances de commission ad hoc, respectivement la commission intermédiaire qui a réuni la Commission Communication et organisation du Conseil communal avec la Commission consultative d'informatique. On remarque ainsi que ce sujet a été, au fur et à mesure des travaux bien pris en considération.

Il tient à rappeler tout d'abord ce qui a été dit dans ces commissions. La déléguée à la communication actuelle qui est à 50%, depuis le début de sa prise de fonction et en liaison également avec des demandes faites, notamment par la commission de gestion quant au nombre de productions du « Vivre à Montreux », le tout ménage qui est donc le petit journal communal officiel, s'il peut l'appeler ainsi, en comparaison avec d'autres productions médiatiques sur la commune, a d'ores et déjà régulièrement des heures supplémentaires.

Elles ont été chiffrées, calibrées et expliquées à la commission et le plus 20% proposé au travers de ce préavis, comme c'est indiqué dans le préavis, vise à mettre le travail effectif, le nombre d'heures ou le pourcentage d'emploi de cette personne en regard de ce qui lui est demandé, de nouveau non pas simplement par la Municipalité mais en partenariat avec le Conseil et tout particulièrement les recommandations de la commission de gestion.

Et encore, il faut être très clair, on est pour l'instant qu'à quatre numéros, voire parfois quatre plus un, certaines années depuis 3 ans, alors que la commission de gestion souhaitait formellement en avoir 5, plus le « Vivre à Montreux » sur le rapport de gestion.

Dans ce cadre-là, en regard également de l'augmentation du nombre de demandes dites extérieures sur la communication, sur un certain nombre de suivis, sur le fait de personnes qu'elles soient du milieu médiatique ou d'autres personnes qui sollicitent tel document, tel préavis, etc., la Municipalité avait proposé dans le cadre du budget de l'année 2011, voté par le Conseil en décembre 2010, la création d'un poste de 30% d'assistante de la chargée de communication, poste qui avait été calibré et expliqué dans le cadre du budget.

C'est clairement une assistante, son objectif c'est justement de pouvoir répondre à ce genre de demandes, aller rechercher des documents, de pouvoir fournir des éléments iconographiques qui sont très régulièrement demandés sur la commune et des choses de ce type-là.

Dans le cadre de ce préavis qui traite de nouveau de la politique de la communication et plus particulièrement de la création du site, du site et de la présence sur les réseaux sociaux, M. Laurent Wehrli aimerait bien insister sur cet élément-là, il a été clairement dit, dès le début, que cela ne servait à rien, aux yeux de la Municipalité, d'avoir un site refait s'il n'y avait pas la possibilité de l'alimenter.

Et si la chargée de la communication est déjà avec son plus 20% dans « les clous » avec ce qu'elle a à faire pour la production rédactionnelle du « Vivre à Montreux », que l'assistante à 30 %, ce qui représente 1 jour 1/2 par semaine, permet de répondre à toutes les questions et sollicitations que nous avons en matière d'information et de communication, et bien si l'on voulait justement alimenter régulièrement le site, respectivement être présent sur les réseaux sociaux, et ceci de manière régulière, car l'on sait bien qu'il ne sert à rien d'y être si l'on ne l'est pas de façon régulière, c'est donc pour cela que la Municipalité propose ce poste de *Community Manager* à 50%.

Le Conseil aura été également sensible au souhait de la Municipalité d'être aussi à l'écoute du groupe de la Communication et organisation du Conseil communal, qui dans le cadre de la vie du site internet du Conseil communal, évoquait ces questions et où l'on a convenu, et c'est la proposition qui est faite au travers de l'adoption de ce préavis et au travers du rapport de la commission, que ce *Community Manager* travaillerait pour les deux sites, puisque beaucoup d'éléments seront partagés, les mêmes préavis, un certain nombre de séances d'information, des séances comme l'autre soir où il y avait la présentation du concours du Parc Donner ou celle de lundi prochain sur le parking d'échange de Chailly.

Tous ces éléments-là doivent être sur les réseaux sociaux, sur les deux sites internet, et au lieu d'avoir deux personnes qui s'en occupent, on va tenter dans un premier temps une phase nouvelle où le *Community Manager* travaillera pour les deux sites. Là il s'agira de voir dans une année si un 50% suffit et l'on est parfaitement prêt à en faire l'étude et l'analyse en particulier avec la commission de gestion.

M. le Syndic n'a fait que relater ce qui a été dit à la commission, au groupe de la Commission communication et organisation du Conseil communal et à la Commission consultative d'informatique, mais puisque cela avait été évoqué, il lui paraissait normal de le dire ainsi devant tout le Conseil.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres de la commission présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 28/2011 du 23 septembre 2011 de la Municipalité au Conseil communal relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de « éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux », et une augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De prendre acte du projet de la Municipalité de renforcer la politique de communication, comprenant la refonte complète du site internet communal, sa maintenance pendant 5 ans, ainsi que la création d'un poste de « éditeur Internet et gestionnaire de réseaux sociaux » à 50% et l'augmentation de 20% du temps de travail de la chargée de communication ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 267'000.- ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'amortir cet investissement sur 5 ans ;
4. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2012 et suivants selon le détail ci-dessous :
 - 4.1. charges de personnel et sociales liées pour un montant de CHF 99'100.- au maximum selon le profil de la personne engagée, par les comptes No 110.3011 et suivants ;
 - 4.2. charges de fonctionnement du site Internet pour un montant de CHF 12'500.- par le compte No 110.3189 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une voix contraire et quelques abstentions.

- 9.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (rapp. : M. Lionel Winkler) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, mentionne une correction de plume au niveau des conclusions, il s'agit du préavis No 01/2012 de la Municipalité du 20 janvier 2012 et non pas du 20 février 2012. La commission n'a pas jugé utile de faire cette correction de plume via un amendement, et M. Winkler laisse M. le Président et le Conseil en juger différemment si nécessaire.

M. le Président Grégoire Furrer déclare que les précisions apportées par M. Lionel Winkler sont suffisantes.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vu de qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis n° 01/2012 de la Municipalité du 20 janvier 2012 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de Fr. 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur une subvention exceptionnelle et unique d'un montant de Fr. 500'000.- destiné à la restauration de l'orgue de l'église du Sacré-Cœur à Montreux ;
2. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte n° 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public) ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

9.3. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (rapp. : Mme Irina Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote étant excusée pour la séance de ce soir, c'est M. Christian Bécherraz qui la remplace.

M. Christian Bécherraz mentionne une erreur de plume. Dans le préavis de la Municipalité, il est mentionné le préavis No 02/2011 alors qu'il s'agit du préavis No 02/2012.

La discussion est ouverte.

M. Quentin Schärer donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues,

Le groupe Montreux Libre soutiendra tout naturellement ce préavis, car il serait peu opportun pour ne pas dire insensé de ne pas le faire. Cependant, je voudrais juste revenir sur un élément à savoir la part du financement soutenu par notre commune.

En effet, le montant total s'élève bien à 3'167'000 CHF et non pas 2'167'000 CHF comme mentionné dans le préavis. La provenance du million investi par le CCM, toute société anonyme qu'elle est, ne fait pas l'ombre d'un doute : il s'agit bien de l'argent de notre commune puisque nous en sommes l'unique actionnaire.

Quand bien même ce million ne sortira pas directement de nos comptes puisqu'il a déjà été versé au CCM, il ne sera pas investi directement en notre nom, il reste néanmoins de l'argent public, et ce n'est pas un vulgaire tour de passe-passe comptable qui en changera sa provenance.

Le groupe Montreux Libre tient donc à signaler qu'il aurait apprécié un peu plus de transparence dans le financement.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission en remplacement de Mme Irina Gote, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, **c'est à l'unanimité des membres**, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis No 02/2012 du 3 février 2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom,
- Où** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.4. chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal » (rapp. : M. Stéphane Barbey).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que même si une minorité de la commission a voté contre ce postulat, il invite le Conseil à l'accepter.

En effet, il y a au moins trois raisons qui sont suffisantes pour inviter la Municipalité à transmettre un rapport, un état des lieux, puisque dans le fond plus qu'un rapport c'est surtout une idée de vision de l'état des lieux sur cette question, qui est demandée.

Ces trois raisons sont les suivantes :

Tout d'abord qu'un vote positif du Conseil serait un signal clair adressé à la Municipalité, qui va devoir engager des dépenses comme indiqué dans le rapport. Ce sont des dépenses qui sont de son fait et qui sont inférieures à Fr. 50'000.-, néanmoins ce sont des dépenses.

M. Gétaz pense que dans une situation où l'on a exprimé, il y a un certain nombre de séances, le souci de voir la Municipalité éviter trop de crédits complémentaires. Si l'on attend d'elle une certaine discipline, lorsque qu'il y a un domaine dans lequel l'on pense qu'il est nécessaire d'investir, il peut être tout à fait utile pour la Municipalité d'avoir une indication claire, de ce point de vue-là, du Conseil.

Deuxième point, un tel état des lieux, qui ne demandera pas énormément de travail à la Municipalité, mais qui l'amènera à devoir le formuler de manière lisible, compréhensible, peut-être avec quelques éléments imagés, permettrait au Conseil communal d'avoir une vision plus précise sur le potentiel de production d'énergie issue du soleil sur notre commune.

Et le plus important, de l'avis de M. Gétaz, le troisième point positif, cet état des lieux permettrait à la population, en particulier les propriétaires de maisons et immeubles de mieux appréhender ce potentiel, notamment en voyant ce qui peut être réalisé en commun, en réseaux. Car dans le domaine de la production énergétique solaire, on peut mutualiser, faire des choses ensemble. On peut utiliser une surface pour chauffer plusieurs immeubles par exemple.

Il l'a vécu en tant que propriétaire quand il a voulu installer des panneaux solaires thermiques, en tant que simple propriétaire il est difficile d'appréhender l'environnement, le potentiel aux environs qui pourrait permettre de réaliser plus de production solaire énergétique sur la commune.

La Municipalité est en train d'entamer des démarches qui vont totalement dans ce sens. Au moment où M. Gétaz a déposé son postulat l'on n'en était pas informé précisément. Aujourd'hui, il se trouve que ce postulat va dans le même mouvement que ce que la Municipalité a engagé, mais pour les trois raisons qu'il vient de défendre il pense qu'il est utile d'avoir un élément qui donne une vision d'ensemble.

Cet élément c'est un état des lieux, un rapport. La Municipalité aura beaucoup d'outils et de moyens pour le faire et ceci permettra aux Conseillers communaux et à la population, parce que l'on peut informer la population grâce à ce rapport et elle en prendra connaissance directement si elle le souhaite. L'ensemble de la population sera ainsi mieux informée, ce qui est souhaitable.

La discussion continue.

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le postulat de M. Gétaz apporte en quelque sorte une réponse obsolète à une bonne question. Une bonne question en effet, car nul ne peut nier que la problématique d'une conversion optimale de l'énergie solaire en chaleur ou en électricité soit devenue incontournable, suite aux décisions prises par nos autorités fédérales. Entre parenthèses, seul l'avenir montrera si ce choix politique, qui tient plus selon moi d'un pari que d'un acte réfléchi, est tenable.

Mais pour l'heure, la proposition du postulant d'établir un inventaire des surfaces disponibles à Montreux pour accueillir des panneaux solaires est logique. Et sur le fond, j'en approuve l'idée, pour autant bien entendu que l'inventaire demandé ne soit pas utilisé à des fins contraignantes pour les propriétaires concernés.

Cependant, la démarche de M. Gétaz tombe un peu comme la grêle après les vendanges. En effet, la Municipalité a informé les membres de la commission que des études visant à la réalisation d'un cadastre solaire sont déjà en cours, l'une en particulier en collaboration avec la Ville de Vevey, étude allant même plus loin que ce que demande le postulant.

Dans ces conditions, et pour ce qui est du groupe PLR, la demande du postulant est déjà entièrement satisfaite en l'état, et par conséquent elle est devenue obsolète. La logique même requiert simplement que votre Conseil attende maintenant un préavis municipal portant sur les conclusions des études en cours.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

La commission vous recommande par 5 voix contre 4 d'accepter le postulat « Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal ».

Le Conseil communal de Montreux refuse à la majorité moins quelques voix contraires la prise en considération de ce postulat.

10. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 10.1. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement des huit embases du Marché couvert fissurées par le gel (04/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 19 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Prisca Gaillet, Madeleine Müller, MM. Denis Golaz, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Vincent Tschopp, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

- 10.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma Hollywood I et II à Montreux (05/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 20 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

M. Yves Laurent Kundert donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette proposition de subventionner les cinémas suscite de nombreuses questions que nous aimerions voir abordées par la commission.

On note que l'aide demandée est beaucoup plus élevée que celle qui est allouée dans d'autres communes. Pourquoi ? On peut se demander si un tel subventionnement ne devrait pas être lié à des conditions en matière de programmation.

Il s'agirait de garantir la diversité culturelle. On peut douter que la commune doive subventionner la projection de films purement commerciaux.

On remarque également qu'un certain effort a été fait pour animer le cinéma, mais que ces actions sont inconnues du public. Pour quelles raisons ces activités ne sont-elles pas clairement indiquées sur le site internet de Cinérive ?

Dernier point :

Les locaux ne seraient sans doute plus loués si le cinéma fermait. On pourrait donc s'attendre à ce que le bailleur réduise davantage le loyer.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Pierre-Yves Nicoulaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je désire attirer l'attention des commissaires sur la programmation qui se fait dans les diverses salles de la région de la Riviera, entre Vevey et Montreux, sur le choix des films diffusés dans ces diverses salles.

Autrement dit, on nous avance des chiffres, dans le préavis, qui semblent dire que le cinéma de Vevey fait vivre celui de Montreux. En effet, puisque le choix de la programmation des grandes sorties du box office se fait nettement plus souvent dans des salles veveysannes que dans les salles montreusiennes, ce qui fait que beaucoup de montreusiens se déplacent à Vevey et que cela ne fonctionne pas dans l'autre sens.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme la Municipale Edith Willi remercie MM. Yves Laurent Kundert et Pierre-Yves Nicoulaz pour les questions posées. Elles seront débattues évidemment en commission tout prochainement.

Elle aimerait juste insister sur le fait que par ce préavis la Municipalité souhaite vraiment soutenir la vocation d'accueil de ville culturelle et d'offres en loisirs sur Montreux. Il est vrai que la société Cinérive, exploitante des deux salles Hollywood, fait régulièrement des pertes.

Mais la Municipalité propose au Conseil de soutenir, de manière limitée et mesurée, en prolongement de ce qui a été fait en 2010, puisque en 2010 la Municipalité, au travers de la Fondation pour l'équipement touristique de la ville de Montreux, a octroyé un prêt de Fr. 100'000.- pour l'installation du 3D et la numérisation des deux salles de cinéma.

Ce préavis propose une solution temporaire sur trois ans d'un maximum de Fr. 60'000.- pour permettre aux deux salles montreusiennes d'atteindre ainsi leur seuil de rentabilité, puisqu'il s'agit d'accueillir 50'000 spectateurs par année pour que les salles soient rentables.

Ainsi, comme on l'a entendu, la société Cinérive doit faire un effort notamment en matière de programmation, Le propriétaire du bâtiment a déjà fait un geste et maintenant le Conseil communal est sollicité pour donner à la population, à nos hôtes, à nos visiteurs et à nos résidents, la possibilité de bénéficier d'un cinéma de proximité, et soutenir la palette de l'offre culturelle et de loisirs sur Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Vincent Tschopp

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Michel Bongard, Francis Gonzalez, Yanick Hess, Anthony Huys, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nicoulaz, Marcel Riedo, Bernard Tschopp.

10.3. relatif à l'Hôtel de Sonloup : modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 2 avril 2012 à 18 h. 00) ;

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : Mme Irina Gote

Membres : Mme Patricia Vouilloz, MM. Florian Despond, Mario Gori, Nicolas Gudet, Marcel Muggli, Cyril Pabst, Michel Posternak, Edgar Schneider, Alexandre Staeger.

10.4. relatif à une demande de subventionnement pour la réhabilitation du débarcadère à Territet (07/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 3 avril 2012 à 18 h. 00).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Pierre-Yves Nicoulaz

Membres : Mme Sophie Desbaillets, MM. Stéphane Barbey, Florian Despond, Denis Golaz, Bernard Gret, André Groux, Marcel Jost, Jean-Jacques Kiala, Alexandre Staeger.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE :

11.1. relatif à la modification du dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) pour envoi au quatrième examen préalable des services de l'Etat de Vaud et en réponse à l'interpellation de Monsieur Heinz Schoeneich relative au PGA (03/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 27 mars 2012 à 18 h. 00).

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le rapport reçu, avec ses annexes, est très dense dans son contenu et ne permet pas d'en faire le tour dans un délai aussi court.

Je ne ferai donc que quelques remarques à chaud.

- D'abord, un sentiment de frustration devant la toute-puissance des services de l'Etat. Où est passée l'autonomie communale ? A quoi ont servi tous les travaux de la commission PGA et du Conseil communal ?
- Ensuite, un doute sur la stabilité des bases du PGA, vu que depuis que son étude a débuté il y a presque 10 ans, plusieurs textes légaux introduits entretemps ont eu une influence sur son contenu, notamment le Plan directeur cantonal et la carte des dangers naturels.
- Enfin, une crainte que ce dossier n'aboutisse pas dans le délai très optimiste esquissé par la Municipalité, sachant que les services de l'Etat ne se sont même pas encore prononcés sur tous les amendements votés par le Conseil communal.

Je vous remercie pour votre attention et me réjouis du débat qui aura lieu en commission ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Charlotte Chevallier, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Heinz Schoeneich, Rudolph Thomann.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT SUIVANT :

12.1. de M. Emmanuel Gétaz « Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou règlementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre ».

M. le Président Grégoire Furrer informe le Conseil qu'à la demande du postulant ce postulat sera développé lors du prochain Conseil, décision prise suite aux votations du dernier week-end.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

13.1. interpellation de M. Yann Krebs concernant l'aménagement définitif de la zone 30km/h à Clarens

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais commencer mon intervention par déclarer mes intérêts : je suis membre du comité de l'Association des intérêts de Clarens (AIC) et j'habite au milieu de cette zone 30km/h.

Le 24 mai 2011 a eu lieu une séance de coordination entre le comité de l'AIC et différents services communaux (Urbanisme, Travaux publics, Voirie, Espaces verts, Stationnement) en présence de M. le Municipal Christian Neukomm.

Nous avons parcouru l'ensemble du périmètre de la zone 30 au centre de Clarens. Cette séance a permis de relever quelques points d'amélioration possible et de faire part également des remarques et sujets d'inquiétude de la population. Je profite ici de remercier encore une fois la Municipalité pour cette rencontre.

Le préavis pour l'aménagement définitif de cette zone a été annoncé pour 2012. Je suppose qu'il est donc en cours d'élaboration dans les services concernés et pose les questions suivantes :

- Le comité de l'AIC, tenant compte des remarques de la population, avait émis le souhait que la Municipalité intègre plus l'idée d'esthétique dans l'aménagement de cette zone (verdure ou pavage par exemple), est-ce que les habitants de Clarens peuvent s'attendre à une amélioration sur ce point ? *Petite précision : cette question a été écrite hier matin.*

En rentrant du travail ce soir j'ai eu le plaisir de constater que quelques arbres ont été plantés le long et sur les trottoirs de Clarens aujourd'hui !

Donc j'ai là une partie de ma réponse. Mais y a-t-il autre chose de prévu en terme d'aménagement esthétique ?

- Le carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont est critiqué depuis sa mise en place à cause de sa disposition dangereuse. Il avait été convenu qu'une modification de ce carrefour serait proposée rapidement (**avant le dépôt du Préavis définitif**). Est-ce que des travaux d'aménagement sont prévus prochainement sur ce carrefour ?
- L'aménagement définitif de la zone 30 va-t-il entraîné une perte de places de parc dans le quartier ? Si oui, combien ?
- Est-ce que le projet définitif prévoit de créer des zones de rencontre en lieu et place de certaines zones 30 ?

Et dernière question qui touche également au thème de la mobilité à Clarens : La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancement des discussions/approches avec les CFF concernant la requalification/rénovation de la gare de Clarens ?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm se permet de répondre au nom de la Municipalité aux différentes questions de l'interpellateur.

Tout d'abord concernant le questionnement sur l'élaboration de préavis sur l'aménagement définitif il y répond comme suit :

« Au vu des autres projets en cours dans le secteur de Clarens, entre autre la Maison de quartier, la Grand-Place et l'étude de circulation qui a été commandée par la Municipalité dans le cadre de l'élaboration de ces zones 30, ces différents éléments vont influencer les aménagements du quartier et le préavis sera vraisemblablement déposé dans le courant du premier semestre 2013 ».

A la question : « Le comité de l'AIC avait émis le souhait que la Municipalité intègre plus l'idée d'esthétique dans l'aménagement de cette zone, est-ce que les habitants de Clarens peuvent s'attendre une amélioration sur ce point ?

La réponse est oui. Les remarques et les expériences qui ont été faites lors de la première étape seront bien entendu prises en compte pour la deuxième phase des travaux. Entre autre lors de l'étude de la 2^{ème} étape les points suivants seront pris essentiellement en compte à savoir :

- Intégration des zones de verdure, à chaque fois que l'aménagement le permet tout en respectant les contraintes liées évidemment à la sécurité des usagers.
- L'animation de l'espace public par l'intégration de revêtement coloré et/ou de délimitation par des planelles ou du pavage.

En ce qui concerne la question : « Le carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont toujours décrié depuis sa mise en place à cause de sa disposition dangereuse ».

Il avait été convenu qu'une modification de ce carrefour serait proposée rapidement avant le dépôt du préavis définitif.

Est-ce que les travaux d'aménagement seront prévus prochainement sur ce carrefour ?

Effectivement quelques mesures seront mises en place avant le dépôt du préavis conformément aux différents échanges que l'on a eu avec la délégation de l'AIC lors de la visite de l'automne dernier.

En l'occurrence, au niveau du carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont, il y aura une modification du stationnement, la création d'une zone verte pour améliorer l'esthétique, la sécurité et éviter le transit à travers cette zone.

En ce qui concerne le carrefour Jaman-Mayor-Vauthier on va aussi procéder à la création d'une zone verte. Le carrefour que l'on appelle à 5 branches, il y aura une mise en place d'un revêtement de couleur, mais la couleur n'est pas encore déterminée. Ces mesures seront mises en place au cours du premier semestre de cette année.

En ce qui concerne la question trois : « L'aménagement définitif de la zone 30 va-t-il entraîner une perte de places de parc dans le quartier ? Si oui, combien ? »

La réponse est non, aucune. L'objectif était évidemment, et on l'a toujours dit, de maintenir l'offre actuelle voire de la développer.

Pour la question quatre : « Est-ce que le projet définitif prévoit de créer des zones de rencontre en lieu et place de certaines zones 30 ? »

Certainement pas, au vu de la non compatibilité du quartier par rapport aux exigences cantonales pour la mise en place de telles zones. M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que la mise en place d'une zone 20 est relativement complexe à réaliser et nécessite un aval du canton, ce qui n'est pas toujours très facile à obtenir.

Il est vrai que la zone Vinet, sous le collège, avait été une zone dont on avait discuté lors de la séance, mais après une analyse avec les services de police elle n'avait pas été retenue comme une mesure à prendre, en tout cas dans l'immédiat.

En ce qui concerne la question sur la problématique de la mobilité à Clarens : « La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancement des discussions/approches avec les CFF concernant la requalification/rénovation de la gare de Clarens ? »

M. Neukomm rappelle, pour ceux qui auraient participé à la séance d'information concernant le projet Agglo-Rivelac, que cette réflexion a été intégrée dans ce projet, en titre de mesure A, c'est-à-dire réalisable dans les 3 ou 4 ans à venir et les contacts avec les CFF seront renoués prochainement dans ce but.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Yann Krebs remercie la Municipalité pour ses réponses.

13.2. interpellation de M. Franco Meichtry au sujet de la refonte partielle du PPA « Rue Gambetta – Rue du Port »

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le procès-verbal du 14 décembre 2011 de notre Conseil, nous pouvons lire à la page 10 :

Quelle suite ?

« Les pourparlers menés avec le propriétaire, dans le sens d'une solution transactionnelle, consisterait à une refonte partielle du PPA « Rue Gambetta – rue du Port », qui tout en maintenant le statut conservatoire de la « ferme », donnerait davantage de droits à bâtir au propriétaire.

Le 10 décembre 2008, notre Conseil s'est prononcé sur le maintien de la ferme, et aussi sur la construction de l'immeuble en forme de L le long de la rue Gambetta.

Par ce vote notre Conseil a déjà accordé, implicitement, un droit à bâtir supplémentaire pour ce PPA.

Je porte également à la connaissance de notre Conseil Municipal, que nous possédons à la Commune, des plans datés de 1870, il serait de bon ton que notre service de l'Urbanisme s'en inspire pour nous présenter une façade sur la rue du Port qui ne pourra être qu'en accord avec les murs porteurs existants.

L'UDC remercie la Municipalité d'apporter une réponse à ces réflexions ».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie Monsieur l'interpellateur, mais il a quelque peine à répondre formellement à des questions parce qu'il a de la peine à les percevoir dans le texte de l'interpellation de M. Meichtry.

Aussi il se permet de dire qu'effectivement les citations faites par M. Meichtry sont tout à fait exactes, que les négociations avec le propriétaire, puisque le Conseil avait décidé le maintien de cette ferme, sont en cours. Que les négociations portent sur une augmentation des droits à bâtir, qui ne sont pas en rapport avec ce qui avait été prévu dans le premier PPA, bien évidemment on parle de droits à bâtir supplémentaires. On prend note que les plans, datés de 1870, existent et qu'il serait de bon ton que l'on en prenne connaissance.

M. Neukomm part du principe que le service de l'urbanisme doit être au courant de ces plans et que bien entendu l'alignement de cette ferme l'est tout naturellement, dans la mesure où elle a un statut conservatoire. Donc il ne pense pas que de ce côté-là il y ait de craintes à avoir, sauf si le malheur voulait que cette ferme s'écroule un jour ou l'autre si les tractations devaient durer par trop longtemps.

M. le Municipal Christian Neukomm reste naturellement à disposition pour de plus amples informations et tient à dire que la Municipalité travaille à faire en sorte de réaliser la volonté du Conseil, en obtenant de la part du propriétaire la possibilité de développer un plan intéressant.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour sa réponse.

13.3. interpellation de Mme Prisca Gaillet au sujet de l'appellation des deux futurs établissements scolaires en raison de la nouvelle organisation rentrant en vigueur à la rentrée 2012

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

Je déclare mes intérêts, je fais partie du Conseil d'établissements.

En 2003 suite à un concours d'idées lancé par les enseignants de l'ESMO (établissement secondaire de Montreux-Ouest) il y avait une demande afin de rebaptiser celui-ci par « Etablissement Montreux-Châtelard ». Ceci pour donner un nouveau souffle et de redorer le blason de cet établissement.

Si ma mémoire est bonne, cette demande avait été refusée par la Municipalité, entre autres pour des raisons historiques, et, qu'on aurait préféré que les deux établissements secondaires changent leurs noms en même temps.

Lors de la première séance du Conseil d'établissements du 17 janvier 2012 Madame la Municipale Jacqueline Pellet soumet aux membres, dont je suis l'un d'eux, un préavis concernant l'appellation des deux futurs établissements scolaires en raison de la nouvelle organisation rentrant en vigueur à la rentrée 2012.

3 choix y figurent :

- A** Etablissement scolaire de **Montreux-Ouest**
Etablissement scolaire de **Montreux-Est**

- B** Etablissement scolaire de **Montreux-Châtelard**
Etablissement scolaire de **Montreux-Chillon**

- C** Etablissement scolaire **Jean Villard-Gilles**
Montreux-Ouest
Etablissement scolaire **Henri Debluë**
Montreux-Est

Après un large échange de points de vue suit un vote avec les résultats suivants :

Proposition	A	0 voix
Proposition	B	15 voix
Proposition	C	8 voix

Tout en sachant que la décision finale est au ressort de la Municipalité, quelle ne fut pas ma surprise de lire dans l'InfoMuni de la séance du vendredi 9 mars 2012.

Je cite :

« Après consultation du Conseil d'établissements Montreux-Veytaux, la Municipalité a choisi de maintenir, pour les deux nouvelles entités, l'appellation en vigueur actuellement au secondaire, à savoir : l'établissement scolaire de Montreux-Ouest et l'établissement scolaire de Montreux-Est ».

Pourquoi alors consulter le CET, si on ne prend nullement en considération un vote qui était pour tant clair et net ?

Le CET, ayant déjà très peu de compétences, voit son premier préavis ignoré par la Municipalité. Est-ce votre manière d'encourager les membres de la dite commission ?

A l'occasion du 50^e anniversaire de la fusion de la commune, n'aurait-on pas pu profiter de cet anniversaire pour tourner une page de l'histoire et faire un pas en avant ?

Avec la nouvelle réorganisation on souhaitait, entre autre, donner un nouveau souffle aux deux établissements, alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? A mes yeux on s'est contenté d'une absorption du primaire par l'un et l'autre des établissements à la place de créer une réelle fusion et par ce fait de leurs donner une nouvelle synergie.

Une conseillère communale et membre du CET terriblement chagrinée par cet état de fait, elle attend vos réponses avec impatience ».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond de la manière suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité comprend la déception de l'interpellatrice et le fait qu'elle se dise chagrinée. Cette déception est normale et parfaitement naturelle puisqu'elle découle d'une décision municipale qui ne va pas dans le sens de ce que souhaitait Mme Gaillet.

C'est une décision qui ne va pas non plus dans le sens de la majorité du Conseil d'établissements Montreux-Veytaux mais, contrairement à ce que d'aucuns pourraient imaginer, ce n'est pas une décision prise à la légère.

Choisir un nom pour un établissement scolaire a incontestablement un côté affectif, voire émotionnel. Les discussions du Conseil d'établissements l'ont bien montré. Les réactions et avis des autres personnes consultées, aussi.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, quelle que soit la décision prise, celle-ci ne fera pas l'unanimité.

Il y a un autre élément à prendre en compte : c'est le rôle et les pouvoirs des instances concernées.

Que les choses soient claires : la Municipalité décide, sur la base des avis et préavis récoltés.

Dans le cas précis, la Municipalité a bien pris des avis et, effectivement, décidé. C'est de sa compétence. Et elle l'a clairement annoncé préalablement à la discussion.

Alors, on peut certes, constater que la décision ne va pas dans le sens du Conseil d'établissements mais cela ne veut pas dire que la Municipalité méprise ce Conseil. Cela signifie, tout simplement, qu'elle a fait une analyse de la situation, une pesée d'intérêt en fonction de tous les éléments à sa disposition.

Pour faire son choix, la Municipalité a, tout d'abord, et avant consultation, procédé à une discussion interne. Ce qui a montré, en premier, la difficulté à se déterminer clairement. Elle a alors choisi d'étayer son futur choix en prenant divers avis.

A ce stade de la réponse à l'interpellation, une précision s'impose. Actuellement, il y a, à Montreux, 3 établissements scolaires :

1 établissement exclusivement primaire (celui de Montreux-Veytaux – élèves de 4 à 10 ans)

2 établissements secondaires (dès la 5^e année) – élèves de 10 à 15/16 ans ESMO (Etablissement secondaire de Montreux Ouest) / ESME (Etablissement secondaire de Montreux-Est).

A l'avenir, à la prochaine rentrée 2012-13, il y aura un regroupement et la Commune ne comptera alors plus que 2 établissements scolaires, comprenant tous les 2, tous les cycles et degrés avec tous les élèves de 4 ans à 15 ans.

Grosso modo la répartition des élèves dans ces 2 établissements se fera par rapport à la situation géographique de leur domicile : tous les élèves de Chailly-Clarens dans un établissement.

Dans l'autre établissement, tous les élèves des Hauts, de Montreux et de Veytaux.

Ainsi, on respecte l'équilibre des effectifs entre les deux futures entités qui assureront toutes les 2, les mêmes prestations.

La localisation Est / Ouest est clairement affichée, avec intégration des primaires selon cette approche.

Pour baptiser ces 2 nouveaux établissements (qui soit dit en passant, comprennent plusieurs bâtiments scolaires différents dispersés sur leur territoire), Mme l'interpellatrice l'a dit, il y avait 3 choix possibles.

Ces choix ont été proposés après consultation :

- Un choix purement géographique
- Un choix « culturel »
- Un choix « culturo-géographique »

Le choix purement géographique envisageait un nom simple marquant la répartition sur le territoire communal « Est » et « Ouest ».

Le choix « culturel » proposait une dénomination par rapport à d'illustres citoyens de la commune : Jean Villard Gilles, le poète et Henri Debluë, poète aussi et librettiste de la Fête des Vignerons de 77. Les deux ont fréquenté les écoles locales. Le premier comme élève, le second en tant que professeur.

Le choix « culturo-géographique » prenait comme emblèmes 2 châteaux de la région : celui du Châtelard à l'ouest et celui de Chillon à l'est.

Le Conseil d'établissements a longuement discuté. Il a été partagé entre l'appellation des châteaux et celle des illustres citoyens. Il n'a pas retenu le simple Est-Ouest. Mais le Conseil a clairement dit qu'une connotation géographique était nécessaire car elle permettait un bon repérage.

L'avis des directions d'école maintenant :

- Une, nettement positive pour l'appellation intégrant les châteaux
- L'autre direction, très mitigée, voire davantage, par rapport à cette même appellation.

Du côté de la Commune de Veytaux, également concernée et consultée, l'avis a été nettement exprimé de s'abstenir de prendre position, le sujet ne retenant pas son intérêt.

Après cette prise de température, on peut dire, sans risque de se tromper que, quelle que soit sa décision, la Municipalité était à peu près sûre de créer des mécontents.

Et, en l'absence de proposition « idéale », en l'absence de consensus clairement possible, elle a tranché. Elle a tranché parce que c'était son rôle et elle a décidé en s'appuyant sur les paramètres suivants :

- Maintenir un repérage géographique à travers le nom.
- Ecarter les noms des personnages illustres pour ce qui concerne le nom des 2 établissements mais les garder en réserve pour les noms des bâtiments scolaires, éventuellement, au même titre qu'il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, on connaissait un « collège Rousseau », à Clarens, ou, comme aujourd'hui, les collèges Vinet ou Rambert, par exemple.
- Ecarter, pour les châteaux, le choix du Châtelard, (bien que le collège Rambert se trouve à ses pieds), car l'appellation « Châtelard » rappelait par trop celle des anciennes communes d'avant 62 « Châtelard et Planches ». La Municipalité a estimé, qu'en cette année du 50^e de la fusion, ce n'était pas une idée très heureuse que de mettre le doigt sur ce rappel de l'ancienne partition.

Alors, contrairement à ce que dit Mme l'interpellatrice, la Municipalité ne considère pas que l'utilisation du terme « Châtelard » constitue « un pas en avant » mais bel et bien un, en arrière !

- Enfin, privilégier la continuité qui semble convenir aujourd'hui et est familière à de nombreuses personnes.

Bref, devant tous ces éléments, la Municipalité a choisi de ne pas ou peu modifier l'existant.

En l'occurrence, il y aura donc :

- L'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
- L'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Mais il y aura eu aussi, une excellente discussion lors de la première séance du Conseil d'établissements, une discussion qui aura mis en évidence la difficulté de choisir mais qui nécessitera aussi de rappeler encore la différence entre une compétence de préavis et une compétence de décision, sans que personne ne se sente maltraité.

Ces éléments constituent la réponse de la Municipalité ».

Mme Prisca Gaillet ne peut pas dire qu'elle est satisfaite mais elle prend acte.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare ses intérêts, il est enseignant à l'établissement secondaire de Montreux-Est.

Il a entendu avec intérêt la longue réponse de Mme la Municipale Jacqueline Pellet, mais il n'empêche qu'il a quand même pas mal de doutes.

Effectivement, lorsqu'une décision est difficile à prendre, on prend le temps de la prendre. Pour rappel, il y a une vingtaine d'années, la Municipalité avait voulu appeler la nouvelle salle de concert « Le Scénique », il a fallu que le Conseil intervienne virulemment pour que la Municipalité change de nom et le baptise Auditorium Stravinski.

Il est clair que l'on aurait préféré identifier ces établissements à des noms. L'idée des châteaux est peut-être intéressante. Pour Montreux-Ouest, l'idée de l'établissement Montreux-Châtelard c'est pas mal, parce que le site du Châtelard domine les établissements de Clarens. Donc là il y a une connotation géographique très claire et historique.

Montreux-Chillon c'est une idée qui est véritablement saugrenue. Le Château de Chillon a déjà une certaine célébrité dans le monde, M. Zulauf ne voit pas dans le fait d'appeler l'établissement de Montreux-Est, Montreux-Chillon, ce que cela pourrait ajouter comme crédit à ce prestigieux château. D'autant plus que les établissements de Montreux-Est n'auraient rien à voir avec la localisation du Château de Chillon.

Alors ce que l'on aurait souhaité, c'était de donner justement à ces établissements, les noms de personnages illustres, pour pérenniser les noms de ces acteurs de la vie culturelle. Alors, Jean Villard-Gilles, Henri Debluë, on trouvait que c'était des bonnes idées.

On aurait aussi pu appeler l'ensemble des établissements de Montreux-Ouest, les établissements Eugène Rambert, puisque Eugène Rambert est aussi un personnage illustre et que le principal collège de Clarens s'appelle le collège Rambert.

Enfin, on aurait au moins voulu que la consultation de la Municipalité soit étendue, soit prolongée, parce que dans tous les cas, ce Montreux-Est, Montreux-Ouest, cela fait très démodé. On en est plus à l'époque de la guerre froide, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest c'est fini. L'est et l'ouest ne sont pas des connotations géographiques claires, ce sont deux points cardinaux qui n'ont rien à voir avec la géographie.

Donc la décision qui a été prise, M. Zulauf a trouvé cela un peu particulier. Cette décision prise comme si elle était définitive ne repose en tout cas sur aucune réflexion prolongée, ni approfondie.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet tient à remercier M. Michel Zulauf de sa remarque. Elle constate qu'il relance la discussion qui a eu lieu au Conseil d'établissements de façon approfondie, discussion qui continue puisqu'elle n'a pas commencé ces derniers mois, mais depuis 2003 on en parle comme l'a rappelé Mme Prisca Gaillet.

Donc la décision a été prise maintenant administrativement de démarrer l'année scolaire avec deux établissements qui portent le nom de Est et Ouest. Ce n'est pas gravé dans le marbre. Le jour où on aura l'illumination et où l'on trouvera la solution idéale, on l'appliquera très volontiers. A tout moment on peut changer le nom d'un établissement si l'on a une bonne solution.

En l'occurrence, là on était dans l'expectative, donc décision difficile à prendre. Cela dit, de donner dans ces deux établissements le nom d'un personnage illustre, comme par exemple nommer l'établissement Montreux-Ouest, établissement Eugène Rambert, on met à la trappe Vinet qui porte déjà le nom d'un personnage illustre. Il est délicat d'avoir le nom des personnages sur les bâtiments et sur l'établissement. Donc tous ces éléments doivent être pris en compte.

En même temps, reste ouverte la possibilité de nommer Gare 33, un bâtiment avec le nom d'un personnage illustre, ceci n'est pas laissé de côté.

Donc cela dit, ce n'est pas quelque chose d'absolument définitif, et cela dit, malgré le fait qu'il n'y ait plus de guerre froide, Mme Jacqueline Pellet rappelle quand même qu'il y a toujours la course du soleil qui passe de l'est à l'ouest.

13.4. interpellation de M. Daniel Manzini relative aux résidences secondaires

M. Daniel Manzini donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires de Franz Weber lors des dernières votations fédérales, je souhaiterais obtenir, de la part de la Municipalité, les réponses aux questions suivantes :

- 1) Quel est le pourcentage actuel de résidences secondaires sur le territoire communal ?
- 2) Quelle a été l'évolution de ce pourcentage sur ces dix dernières années ?
- 3) Si le pourcentage actuel de résidences secondaires sur le territoire communal est supérieur à 20%, quelles sont les mesures qui seront prises par la Municipalité pour faire appliquer cette nouvelle loi, à court, moyen et long terme ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit aux questions de l'interpellateur.

13.5. interpellation de M. Nicolas Gudet concernant les conséquences de l'initiative pour limiter les résidences secondaires : Moins de fantasmes, plus de concret ».

M. Nicolas Gudet donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts : je suis architecte, mais ne suis absolument pas actif dans le créneau des résidences secondaires, ni à Montreux, ni ailleurs.

Il y a 3 ans une Municipalité à majorité Rose-Verte nous a présenté un rapport en réponse au postulat de notre collègue Walther, qui soulevait la question des lits froids à Montreux, demandait un état des lieux de la situation, et le cas échéant, quelles mesures la Municipalité envisageait de prendre pour lutter contre ce phénomène jugé par le postulant préjudiciable à l'accessibilité de tous à des logements à prix abordables, et à la vie de notre commune en général.

Le rapport avançait pour notre commune un taux de 23% de résidences secondaires, mais sur la base de données statistiques relativement anciennes (une dizaine d'années). La Municipalité d'alors jugeait la situation acceptable pour notre commune et ne voyait pas matière à prendre des mesures particulières. Elle relevait en particulier que de nombreux résidents secondaires s'étaient mués en résidents principaux, par exemple à l'occasion d'un départ à la retraite, avec des effets économiques, fiscaux, voir successoraux, très positifs pour notre commune. Le Conseil communal avait alors majoritairement approuvé le rapport municipal.

La population de notre commune a le 11 mars dernier majoritairement voté en faveur de l'initiative pour limiter les résidences secondaires à 20%, dans une proportion supérieure à la moyenne suisse. Il faut y voir sans doute le signe d'un ras-le-bol face à une explosion de réalisations immobilières sur le territoire communal, réalisations souvent haut de gamme qui restent largement hors de portée de la plupart de nos concitoyens.

Certains citoyens pensent sans doute que l'acceptation de l'initiative favorisera la détente du marché immobilier. Les initiants ont beaucoup parlé de compenser la diminution prévisible de la construction de logements neufs par la transformation des bâtiments anciens.

Il faut toutefois être conscients que l'effet de ce type d'opération génère **toujours** des augmentations de loyers, admises bien que contrôlées par le SELT. Il n'y a donc aucun progrès social à attendre comme conséquence de cette initiative, mais sans doute une hausse supplémentaire des prix de l'immobilier, sauf si d'autres mesures sont prises par les collectivités publiques.

Avant de savoir quelles seront les modalités d'application de la nouvelle loi, il me semble que la Municipalité devrait remettre à jour les données statistiques ou chiffrées dont elle peut disposer sur la question à Montreux, afin que les citoyens, qu'ils soient locataires, propriétaires, ou actifs dans un secteur qui représente tout de même 15% de l'activité économique des régions touristiques, soient tout simplement informés des enjeux que cela représente pour notre commune. Afin peut-être également de dégager des pistes d'actions positives pour faire face aux conséquences de cette nouvelle loi.

Je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité pourrait-elle rapidement procéder à une mise à jour des données statistiques sur le nombre de résidences secondaires existantes actuellement à Montreux, et leur proportion par rapport au parc immobilier résidentiel ?
- 2) Est-il possible d'identifier lors de la mise à l'enquête d'un projet immobilier l'affectation des logements créés comme résidences secondaires ?
- 3) Si oui, combien de demandes sont-elles en cours d'examen actuellement au service de l'Urbanisme, et dans quelle proportion par rapport aux logements en résidences principales ?
- 4) Quelle part du marché de la construction les résidences secondaires représentent-elles à Montreux ?
- 5) Peut-on évaluer l'impact fiscal économique des résidences secondaires pour notre commune ?
- 6) La Municipalité envisage-t-elle des mesures incitatives permettant de diriger les investissements immobiliers vers des créneaux plus profitables aux habitants de la commune, qui sont souvent hélas obligés de s'exiler pour trouver des loyers ou des biens immobiliers à prix abordables ?
- 7) Pourrait-on par exemple imaginer que la commune de Montreux, cité de l'Energie, vienne dédoubler les subventions cantonales des programmes d'assainissement thermiques des bâtiments, ou augmenter le fonds d'aide pour les énergies renouvelables, afin de donner une impulsion supplémentaire à ce secteur ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses et vu la complexité du sujet, qui doit être documenté, j'accepte bien entendu qu'il y soit répondu par écrit lors du prochain Conseil».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que bien entendu la Municipalité répondra par écrit à l'interpellation de M. Nicolas Gudet.

Et il sera répondu de manière conjointe aux deux interpellations de MM. Manzini et Gudet, lesquelles parlent du même sujet. Il y aura une réponse commune et il sera répondu à toutes les questions.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le dimanche 11 mars se sont déroulées les élections pour le Grand Conseil vaudois. Le PLR déplore qu'il n'y ait qu'un seul député élu pour représenter une ville de 25'000 habitants.

Toutefois nous tenons à féliciter M. Laurent Wehrli pour son élection et lui souhaitons bon vent lors des délibérations cantonales. Nous espérons qu'il portera bien haut les couleurs montreusiennes et pourquoi pas au sommet du Grand Conseil.

Je vous remercie de votre attention ».

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Catherine Buchet Bulliard, prend la parole au nom de M. Marcel Jost qui est absent, et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Actuellement en vacances à l'étranger, je ne suis pas en mesure d'assister à vos débats de ce soir et vous prie de m'en excuser.

Pour ce qui est de mon intervention pour que « *les cyclistes respectent les feux rouges* », je me permettrais d'y revenir lors du prochain Conseil et je répondrais personnellement à Mme Myriam Prongué Costa, Présidente de Pro Vélo Riviera, laquelle a eu l'élégance de me faire parvenir sa lettre de réponse à mon interpellation. Pareille attitude relate certainement d'une excellente éducation et mérite bien une attention particulière.

Merci et bonne soirée à vous tous. Marcel Jost ».

M. Olivier Gfeller déclare que Mme Gote, excusée pour le Conseil de ce soir, l'a chargé de dire qu'elle aimerait aussi revenir sur la réponse à son interpellation, lors du prochain Conseil. Elle y reviendra dans les divers ou dans la partie formellement consacrée pour cela.

M. le Président fera en sorte que Mme Gote puisse s'exprimer lors du prochain Conseil.

M. le Président Grégoire Furrer précise que les deux prochaines séances du Conseil auront lieu au collège de Montreux-Est, car la salle où l'on est ce soir n'est malheureusement pas libre pour le Conseil communal, ce qui est heureux pour le Centre des Congrès.

Il tient à relever également que le Conseil communal avait voté une modification du règlement du Conseil communal, il s'agissait de l'article 63 bis qui concerne la mise en place de la Commission Communication et organisation du Conseil communal. Ce règlement avait été accepté par le Conseil le 15 juin dernier, juste à la fin de la législature et l'article 63 bis n'avait pas été inséré dans le règlement du Conseil communal. Donc on a fait imprimer quelques règlements qui sont à disposition pour ceux qui souhaitent avoir sous les yeux cet article 63 bis, qui est maintenant dans le règlement du Conseil. Vous pouvez venir les chercher tout à l'heure à la table du bureau.

Mme Fanny Meier, l'une des photographes de ce soir, souhaite faire des portraits de certains d'entre vous, en fonction de vos envies et de votre volonté. Il n'y a aucune obligation, mais si elle vous aborde tout à l'heure, ceux qui le veulent peuvent le faire.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 21h35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

La secrétaire :

Grégoire FURRER

Charlotte Chevallier